

Comptes annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHABRAQUE LIEU DE VIE ET CHEVAL

SEVER
12240 CASTANET
Tél. 05.65.69.99.92

APE : 8790A
Siret : 32978815200018



MAZARS RODEZ

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
13 boulevard des Balquières

12850 ONET LE CHATEAU

Tél : 05.65.75.56.56

Fax :

Courriel :

Web :

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	5 948	5 948		62
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 000		20 000	20 000
Constructions	852 535	380 928	471 607	260 308
Installations techniques, matériel et outillage industriels	127 301	82 555	44 746	44 495
Autres immobilisations corporelles	115 173	92 455	22 718	14 310
Immobilisations corporelles en cours	19 795		19 795	27 396
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	
Prêts				
Autres immobilisations financières	340		340	340
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 191 091	561 886	629 206	366 910
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 272		5 272	2 576
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	127 165		127 165	189 863
Autres créances	16 157		16 157	5 253
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	395 380		395 380	369 527
Charges constatées d'avance (3)	9 158		9 158	5 710
TOTAL ACTIF CIRCULANT	553 131		553 131	572 929
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 744 223	561 886	1 182 337	939 839
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 539	4 539
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	473 870	398 622
Report à nouveau	190 467	196 230
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	92 303	69 485
Subventions d'investissement	13 561	6 727
Provisions réglementées	5 941	4 951
TOTAL CAPITAUX PROPRES	780 681	680 555
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		112
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		112
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	270 792	90 476
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 802	8 794
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 213	19 275
Dettes fiscales et sociales	77 456	106 696
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	665	901
Autres dettes	15 728	33 030
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	401 656	259 172
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 182 337	939 839
(1) Dont à plus d'un an (a)	249 306	71 216
(1) Dont à moins d'un an (a)	138 548	187 956
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	17	9 046
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 171 387	1 073 655
Chiffre d'affaires net	1 171 387	1 073 655
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 371	537
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	10 751	6 264
Autres produits	24	55
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 183 533	1 080 511
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	35 626	27 273
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	432 275	379 076
Impôts, taxes et versements assimilés	27 225	25 767
Salaires et traitements	346 008	332 154
Charges sociales	142 986	139 255
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	58 173	48 769
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		112
Autres charges	26 943	25 077
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 069 235	977 484
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	114 299	103 027
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	682	620
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	682	620
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	5 074	3 055
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	5 074	3 055
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-4 392	-2 435
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	109 907	100 591

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 816	2 010
Sur opérations en capital	666	785
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		9 258
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	12 482	12 053
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	281	125
Sur opérations en capital		11 925
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 031	9 317
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 312	21 367
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	11 171	-9 314
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	28 775	21 793
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 196 698	1 093 184
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 104 396	1 023 699
BENEFICE OU PERTE	92 303	69 485
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	18 713	18 713
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

**ASSOCIATION « La Chabraque »
Association Loi 01^{er} juillet 1901, article 5
Décret du 16 Août 1901, article 2**

Sever de CASTANET

12 240 RIEUPEYROUX

Numéro FINESS : 120 785 118

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2017

**SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES AVEYRON LOZERE
3, Rue du Torrent**

48 000 MENDE

Association LA CHABRAQUE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux adhérents.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Chabraque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mende,
Le 06 juin 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Société de Commissariat aux Comptes
Aveyron Lozère**

Frédéric DAGUTS



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.